

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 12/09/2022 Remplace la version de: 16/02/2022 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Article
Nom commercial	: DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab
Type de produit	: est un article au sens des réglementations REACH (Règlement (EC) n° 1907/2006) et CLP (Règlement (EC) n° 1272/2008). Les Fiches de données de Sécurité ne sont pas exigibles pour les articles. Même si cet article n'est soumis à aucune obligation de classement ou de label (Art 4 du règlement (CE) n° 1272/2008), Promat a décidé de fournir plusieurs informations sur l'identification, les mesures de premiers secours, le contrôle de l'exposition, l'élimination et le transport. Cette fiche de données de sécurité est à destination des utilisateurs professionnels pour une utilisation sécuritaire de cet article.
Groupe de produits	: Matériau d'isolation haute température

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention! Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Utilisation de la substance/mélange	: Application comme isolation thermique, boucliers thermiques, confinement de la chaleur, joints et joints de dilatation dans les fours industriels, les étuves, les fours, les chaudières et autres procédés. Équipement et dans les industries aéronautique, automobile et de l'électroménager, et comme systèmes de protection passive contre l'incendie et coupe-feu. (Veuillez vous référer à la fiche technique spécifique pour plus d'informations)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Pulvérisation, Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
-----------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Etex Building Performance N.V.
Bormstraat 24
2830 Tiselt - BELGIUM

T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09

info@promat-international.com - www.promat-international.com

Autres

Etex Building Performance GmbH
Scheifenkamp 16
40878 Ratingen - GERMANY

T +49 (0)2102 493 0 - F +49 (0)2102 493 111

mail@promat.de - www.promat.de

Autres

Promat UK Limited
B1 The Innovation Centre, Pilsworth Road - Heywood Distribution Park
Pilsworth Road

OL10 2TS Heywood - UNITED KINGDOM

T +44 (0)800 588 4444

sales@promat.co.uk

Autres

Microtherm N.V.

Industriepark-Noord 1

9100 Sint Niklaas - BELGIUM

T +32 3 7601980 - F +32 3 760 1999

info@microtherm.be - www.promat-industry.com

Autres

Promat s.r.o.

Ckalova 22/784

16000 Praha 6 - Bubenec - CZECH REPUBLIC

T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576

promat@promatpraha.cz - www.promatpraha.cz

Autres

Promat TOP Sp. z o.o.

ul. Przecławska 8

03-879 Warszawa - POLAND

T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290

top@promatop.pl - www.promatop.pl

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres

Promat S.p.A.
Via Provinciale 10
24040 Filago (BG) - ITALY
T +39 035 99 37 37 - F +39 035 39 42 40
industria@promat.it - www.promat.com/industry

Autres

Promat Ibérica S.A.
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda
28001 Madrid - SPAIN
T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97
info@promat.es - www.promat.es

Autres

Etex Sverige
Hästvågen 4A
21235 Malmö - SWEDEN
T +44 800 588 4444
industryuk@promat.co.uk - www.promat.com/en-gb/industry

Autres

Etex South Africa Building Systems (Pty) Ltd
2 Setchell Rd
1401 Germiston - SOUTH AFRICA
T +27 11 389 4500

Autres

Promat Japan Corporation
Hulic Kakigaracho Bldg., 1-28-5 Nihonbashi Kakigara-cho, Chuo-ku
103-0014 Tokyo - JAPAN
T +81-3-3808-2820
sales@promat.jp - www.promat.com/ja-jp/industry

Autres

Promat International Ltd (Korea Branch)
11F, 117, Namdaemun-ro
04522 Jung-gu, Seoul - SOUTH KOREA
T +82 70 7794 8216
industry@promat.com - www.promat.com/en/industry

Autres

Etex France Building Performance S.A.
500 rue Marcel Demonque, Agroparc - CS70088
84915 Avignon Cedex 9 - FRANCE
T +33 (0)432 44 44 44
fds.efbp@etexgroup.com - www.promat.fr

Autres

Eternit Baltic UAB
J. Dalinkeviciaus Str. 2H
85118 Naujoji Akmenė - LITHUANIA
T +370 42 55 68 49
industry@promat.com - www.promat.com/en/industry

Autres

Promat Inc. USA
1731 Fred Lawson Drive
37801 Maryville, TN - UNITED STATES
T +1 888 681 0155 - F +1 865 681 0016
industryUS@promat.com - www.promat.com/en-us/industry

Autres

Etex Middle East LLC
Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2
123945 Dubai - UNITED ARAB EMIRATES
T +971 4 885 3070 - F +971 4 885 3588
info@promatfp.ae - www.promat.com

Autres

Etex Malaysia Sdn. Bhd. (formerly known as Promat Malaysia)
Unit 19-02-01, Level 2, Wisma Tune, No 19, Lorong Dungun,
Damansara Heights
50490 Kuala Lumpur - MALAYSIA
T +603 2095 8555 ext. 140
promat.my@etexgroup.com

Autres

Promat Fire & Insulation Private Limited
Global Business Park Unit No. 605, 6th Floor, Tower B, Mehrauli
Gurgaon Road, Sector 26, Gurgaon
122002 Haryana - INDIA
T +91 124 434 6865
promatindia@etexgroup.com - www.promat.com/en/industry

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Veuillez prendre contact avec un centre régional de poison ou un numéro de téléphone d'urgence.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Cancérogénicité (Inhalation) Catégorie 1B

H350i

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer le cancer par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

:



GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation.

Conseils de prudence (CLP)

: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Une légère irritation mécanique de la peau, des yeux et du système respiratoire supérieur peut résulter de l'exposition. Ces effets sont pour la plupart temporaires.

Composant

Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial, à l'exception de celles spécifiés ailleurs dans la présente annexe; Fibres vitreuses (silicates) artificielles à orientation aléatoire présentant une teneur en oxydes alcalins et alcalinoterreux (Na ₂ O+K ₂ O+CaO+MgO+BaO) inférieure ou égale à 18 % (en poids)]. (142844-00-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---	---

Composant

Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial, à l'exception de celles spécifiés ailleurs dans la présente annexe; Fibres vitreuses (silicates) artificielles à orientation aléatoire présentant une teneur en oxydes alcalins et alcalinoterreux (Na ₂ O+K ₂ O+CaO+MgO+BaO) inférieure ou égale à 18 % (en poids)]. (142844-00-6)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
---	---

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non déterminé.

3.2. Mélanges

Remarques : Ces produits sous forme de vrac, de couverture, de modules, de bloc et de bûche sont fabriqués en laine de fibres céramiques réfractaires. Réfractaires, fibres, aluminosilicate

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial, à l'exception de celles spécifiés ailleurs dans la présente annexe; Fibres vitreuses (silicates) artificielles à orientation aléatoire présentant une teneur en oxydes alcalins et alcalinoterreux (Na ₂ O+K ₂ O+CaO+MgO+BaO) inférieure ou égale à 18 % (en poids)]. substance de la liste candidate REACH substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 142844-00-6 (N° CE) 604-314-4 (N° Index) 650-017-00-8 (N° REACH) 01-2119458050-50	100	Carc. 1B, H350i

Remarques : Composition : Définition du CAS : composition chimique des fibres céramiques réfractaires (RCF / ASW) SiO₂ : 45-80%, Al₂O₃ : 28-55%, ZrO₂ <18%.
Aucun des composants n'est radioactif au sens de la directive européenne 96/29/Euratom.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer la gorge avec de l'eau et se moucher pour évacuer la poussière. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer les zones affectées à l'eau en prenant soin de ne pas rayer ou frotter. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Ne pas frotter les yeux. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ingestion peu probable en raison de la forme du produit. Rincer soigneusement la bouche, boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le contact peut provoquer une irritation mécanique.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact peut provoquer une irritation mécanique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le produit est non combustible.
-------------------	-----------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un équipement de protection individuel. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.
Mesures antipoussières	: Prévenir la propagation de la poussière. Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Assurer une ventilation appropriée. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Réduire à un minimum la production de poussières.
Filtre à particules haute efficacité (filtre HEPA).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Protection individuelle: section 8; Elimination: section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler avec précaution. Eviter toute formation de poussière.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser toujours un appareil respiratoire lorsque les expositions sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition professionnelle (se référer à la réglementation locale).
Mesures d'hygiène : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Conserver dans les conteneurs d'origine fermés. Conserver dans un endroit sec et frais. Enlevez régulièrement le dépôt de poussière.
Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial, à l'exception de celles spécifiés ailleurs dans la présente annexe; Fibres vitreuses (silicates) artificielles à orientation aléatoire présentant une teneur en oxydes alcalins et alcalinoterreux (Na₂O+K₂O+CaO+MgO+BaO) inférieure ou égale à 18 % (en poids)]. (142844-00-6)

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Refractory Ceramic Fibres (RCF)
IOEL TWA	0,3 fibres/mL (proposé)
Remarque	SCOEL Recommendations (2011)

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial, à l'exception de celles spécifiés ailleurs dans la présente annexe; Fibres vitreuses (silicates) artificielles à orientation aléatoire présentant une teneur en oxydes alcalins et alcalinoterreux (Na₂O+K₂O+CaO+MgO+BaO) inférieure ou égale à 18 % (en poids)]. (142844-00-6)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Mineralfasern (künstlich)/ Faserstäube –Keramikfasern
MAK (OEL TWA) [1]	0,25 mg/m ³
MAK (OEL TWA) [2]	0,25 ppm
KZGW (OEL STEL)	0,25 mg/m ³
KZGW (OEL STEL) [ppm]	0,25 ppm
Remarque	Fasern/ml, Faser: Länge >5 µm, Durchmesser <3 µm, Länge : Durchmesser >3:1 - C1 _B - BG, HSE, NIOSH, Recommended Techn. Method Nr. 1 der AIA ^{Asbestos Association} , 1s. 1.3.3.5

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Méthode de monitoring

Méthode de monitoring	Procédures de contrôle recommandées Méthode EURO-OMS : Détermination de la concentration des fibres en suspension dans l'air; méthode recommandée : la microscopie optique en contraste de phase (comptage sur membrane filtrante) La France dispose d'un programme conforme à la méthode de test XP X43-269 datée de mars 2002, qui est utilisée pour vérifier la conformité avec une LEP de 0,1 f/ml.
-----------------------	--

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Les valeurs limites d'exposition ont été déterminées par de nombreuses autorités. Vérifier les valeurs limites applicables dans votre zone réglementaire. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Prévoir une extraction adéquate aux endroits de formation des poussières. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité avec protections latérales

8.2.2.2. Protection de la peau

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection de la peau et du corps:

Porter des gants et des vêtements appropriés pour la protection contre les accidents mécaniques et pour éviter le contact direct avec la peau. Vêtements étanches. Le port de vêtements lavables ou jetables est possible. Avant de les ôter, aspirer le gros de la fibre sur les vêtements (avec un aspirateur et non de l'air comprimé). Pour une bonne hygiène, veiller à ce que le nettoyage des vêtements de travail soit effectué séparément et à la charge de l'employeur. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas emporter de vêtements de travail chez soi

Protection des mains:

Gants de protection en cuir

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de formation de poussières : Porter un masque approprié. (FFP3)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Les ACR/ASW sont inorganiques, inertes et stables et ne sont pas solubles dans l'eau (solubilité <1mg/litre) et, en tant que tels, ils n'ont pas d'effet néfaste sur l'environnement.

Les procédés impliquant la fabrication ou l'utilisation de FCR/ASW doivent être filtrés pour minimiser les émissions de fibres dans l'air. Les déchets de FCR et de DAS doivent être stockés dans des conteneurs fermés et placés dans des décharges profondes, ce qui ne laisse que peu de possibilités de rejet.

La bonne pratique générale en matière de déversements et de déchets consiste à éviter que les produits ne soient emportés par le vent, en couvrant et en amortissant les déchets. Contenir les déversements pour empêcher l'accès aux égouts.

Se référer aux normes environnementales locales, nationales ou européennes applicables en matière de rejet dans l'air, l'eau et le sol. Pour les déchets, se référer à la section 13

. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

Autres informations:

Tenir l'atelier le plus propre et en ordre possible. Formation du personnel sur les bonnes pratiques. Gestion/supervision en place pour vérifier que les MMR en place sont utilisées correctement et que les CO sont suivies.

Usage prévu

Usage secondaire – Transformation en mélanges et articles humides et secs.

Le procédé comprendrait: Les opérations de mélange et formage, la manipulation de produits aux RCF/ASW, l'assemblage de produits contenant des RCF/ASW, la finition manuelle et usinage mécanique de produits RCF/ASW.

Référence ES 2*

MGR - Hiérarchie des contrôles

- Si possible, manipulation automatique des FCR/ASW dans le procédé
- Si possible, distinguer les traitements secs et humides
- Si possible, enfermer le procédé (isoler, calfeutrer dans un système clos).
- Si possible, isoler les zones des machines et restreindre l'accès aux opérateurs impliqués dans le procédé.
- Isoler et calfeutrer les machines autant que possible
- Installer les systèmes de ventilation locaux où c'est possible, lors du finissage mécanique, la manipulation, la compression et la découpe manuelle, de façon à éliminer la poussière à la source
- Employer du personnel expérimenté – formé à l'utilisation correcte des produits fibreux
- Porter un EPI et une protection respiratoire pour toutes les tâches poussiéreuses
- Fournir un point de raccordement d'aspirateur au système central si c'est possible, ou utiliser un aspirateur portable à filtre HEPA
- Nettoyer régulièrement – en utilisant une unité de nettoyage humide lorsque c'est possible et, de manière générale, un aspirateur à filtre HEPA.
- Ne jamais brosser à sec ni utiliser de l'air comprimé
- Ramasser les déchets à leur source, les étiqueter et les stocker séparément, en vue de leur élimination ou de leur recyclage.

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc. Beige.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: > 1650 °C Fibres
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Solubilité	: Insoluble.
	Eau: < 1 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: 50 – 240 kg/m³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pourcentage de solides	: 100 %
Diamètre moyen géométrique pondéré par la longueur des fibres dans le produit	: 1.4 - 3µm

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En fonction du type de produit, des liants organiques peuvent être utilisés qui peuvent se décomposer au premier chauffage avec émission de gaz dangereux. Après exposition prolongée à des températures au dessus de 900°C, de la silice cristalline peut se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Le contact peut provoquer une irritation mécanique.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Indications complémentaires	: Une irritation des yeux par frottement mécanique est possible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Fibres. Peut provoquer le cancer par inhalation.
Indications complémentaires	Méthode : Inhalation par le nez uniquement, multi dose Espèce : Rat, Dose : 3 mg/m3, 9 mg/m3 et 16 mg/m3 durant 24 mois Résultats : Fibrose pulmonaire minime à légère pour 9mg/m3 et 16 mg/m3. Pas de preuve de tumeur pulmonaire liée aux RCF à "aucune de ces doses". Méthode : Inhalation par le nez uniquement, dose unique Espèce : Rat, Dose : 30 mg/m3. Résultats : Cette étude a été conçue pour tester la toxicité et la cancérogénicité chronique des RCF en situation d'exposition extrême. L'incidence des tumeurs (notamment mésothéliomes) a augmenté à ce niveau de dose. La présence de surcharges (uniquement détectées une fois l'expérience terminée), c'est-à-dire lorsque la dose délivrée a dépassé la capacité d'évacuation du poumon, n'a pas permis de tirer facilement des conclusions significatives en termes d'évaluation des risques
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Viscosité, cinématique

Non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2 Autres informations

Autres informations

: Données toxicocinétiques de base

L'exposition a lieu majoritairement par inhalation ou ingestion. Des fibres vitreuses synthétiques de taille similaire aux RCF/ASW n'ont pas migré du poumon et/ou de l'intestin et ne se sont pas logées dans d'autres parties du corps. Comparées à de nombreux minéraux d'origine naturelle, les RCF/ASW ont une faible capacité à persister et à s'accumuler dans le corps (demi-vie des fibres longues (> 20 µm) lors de tests par inhalation chez le rat : env. 60 jours).

Données toxicologiques humaines

Pour déterminer les effets possibles sur la santé humaine d'une exposition aux RCF, l'université de Cincinnati a effectué une surveillance médicale d'employés exposés aux RCF aux États-Unis. L'Institut de Médecine du Travail (IOM) a fait de même dans des usines européennes.

Ces études longitudinales de morbidité pulmonaire effectuées auprès d'ouvriers de production en Europe et aux États-Unis ont révélé une absence de fibrose interstitielle et aucune perte de fonction pulmonaire. Une corrélation statistiquement significative entre les plaques pleurales et l'exposition cumulée aux RCF a toutefois été mise en évidence dans l'étude longitudinale américaine. L'étude de mortalité aux États-Unis n'a pas apporté de preuve d'un accroissement des tumeurs pulmonaires, ni dans le parenchyme, ni dans la plèvre.

Propriété irritantes

Les études sur des animaux ont donné des résultats négatifs (méthode EU B 4) pour l'irritation cutanée. L'exposition par inhalation limitée au nez produit une forte exposition simultanée des yeux, mais aucune irritation oculaire excessive n'est rapportée. Les animaux exposés par inhalation

ne montrent non plus aucun signe d'irritation des voies respiratoires. Les données humaines confirment une irritation mécanique uniquement, qui entraîne des démangeaisons. La vérification effectuée dans les usines de production au Royaume-Uni n'a révélé aucun cas de problème cutané lié à l'exposition aux fibres.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial, à l'exception de celles spécifiés ailleurs dans la présente annexe; Fibres vitreuses (silicates) artificielles à orientation aléatoire présentant une teneur en oxydes alcalins et alcalinoterreux (Na ₂ O+K ₂ O+CaO+MgO+BaO) inférieure ou égale à 18 % (en poids)]. (142844-00-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---	---

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: Prière de se référer à la Liste européenne (Décision N° 2000/532/CE) pour identifier le Code européen de déchet (EWC) approprié.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non déterminé.
N° ONU (IMDG)	: Non déterminé.
N° ONU (IATA)	: Non déterminé.
N° ONU (ADN)	: Non déterminé.
N° ONU (RID)	: Non déterminé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non déterminé.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non déterminé.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non déterminé.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non déterminé.
Désignation officielle de transport (RID)	: Non déterminé.

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non déterminé.

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non déterminé.

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non déterminé.

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non déterminé.

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non déterminé.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (IATA) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (ADN) : Non déterminé.

Groupe d'emballage (RID) : Non déterminé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non déterminé.

Transport maritime

Non déterminé.

Transport aérien

Non déterminé.

Transport par voie fluviale

Non déterminé.

Transport ferroviaire

Non déterminé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Contient une ou plusieurs substances de la liste des substances candidates de REACH: Fibres céramiques réfractaires en silicate d'aluminium (EC 604-314-4, CAS 142844-00-6)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP, -1370 HA, -1430 CR & -1430 ZR Blanket; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Bloc; DALFRATHERM™-1260 HYBRID, -1260 HP & -1430 ZR Slab

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations, restrictions et dispositions légales : A observer: restrictions d'emploi concernant les mineurs. A observer: les restrictions d'emploi concernant les femmes enceintes et allaitantes.

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 6.1 - Matières toxiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Fibres céramiques réfractaires, fibres à usage spécial, à l'exception de celles spécifiés ailleurs dans la présente annexe; Fibres vitreuses (silicates) artificielles à orientation aléatoire présentant une teneur en oxydes alcalins et alcalinoterreux (Na₂O+K₂O+CaO+MgO+BaO) inférieure ou égale à 18 % (en poids)].

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

2.2. Éléments d'étiquetage.

Conseils de formation : a formation des travailleurs devrait inclure :
- Les demandes concernant les produits contenant des FCR ou des TAS;
- Le risque potentiel pour la santé résultant de l'exposition à la poussière fibreuse;
- les exigences relatives au tabagisme, à l'alimentation et à la consommation d'alcool sur le lieu de travail;
- Les exigences en matière d'équipements et de vêtements de protection;
- Les bonnes pratiques de travail pour limiter le dégagement de poussières;
- l'utilisation correcte des équipements de protection.

Autres informations : Informations complémentaires: <http://www.ecfia.eu>.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Carc. 1B	Cancérogénicité (Inhalation) Catégorie 1B
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Carc. 1B	H350i	Jugement d'experts
----------	-------	--------------------

Information de sécurité valable pour : BE;FR;LU;CH
les régions

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.